

## Article R4227-28 du Code du travail - Risque incendie

Date de mise à jour : 21 Novembre 2022

### Notre analyse

Pour qu'un incendie se déclare, trois éléments sont présents simultanément :

- un combustible (un matériau de construction, du bois, polystyrène, essence, gaz ...);
- un comburant (oxygène, air...);
- une source d'inflammation (étincelle, flamme nue, surface chaude, cigarette, produits chimiques...).

La plupart des métiers du BTP utilisent des équipements ou des produits qui peuvent être à l'origine d'un départ de feu ou d'une explosion. L'utilisation d'un chalumeau, d'une disqueuse, d'un poste à souder d'une machine à moteur thermique ou électrique ... Il suffit d'une flamme, d'une étincelle ou d'une source de chaleur intense pour générer un incendie. Ces équipements sont utilisés quotidiennement sur les chantiers. Le risque peut être également présent lors de l'utilisation de produit chimique, tel que certaines peintures, colles, solvants ou traitements de surface, qui peuvent contenir des matières inflammables ou des gaz explosifs. Les activités qui nécessitent de l'acétylène (soudure, découpe thermique...) et les travaux d'étanchéité qui nécessitent l'utilisation de gaz propane sont également des activités à risque.

Il appartient à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour combattre tout commencement d'incendie. La prévention du risque incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise.

L'analyse du risque incendie, le choix du matériel, des modes opératoires adaptés aux conditions et aux environnements de travail, le respect des consignes des exploitants, ainsi que la mise en place de dispositif de lutte contre l'incendie sont autant de mesures qui permettent de se prémunir du risque d'incendie.

## Article R4227-28 du Code du travail - Risque incendie

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dossier web "Incendie sur le lieu de travail", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Brochure ED 990 "Incendie et lieu de travail - Prévention et organisation dans l'entreprise", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Brochure ED 970 "Evaluation du risque incendie dans l'entreprise - Guide méthodologique", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Napo dans... Au feu !

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixe

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles sont mes obligations en matière de risque incendie ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quels moyens dois-je mettre en oeuvre pour lutter contre le risque d'incendie dans l'entreprise ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)